

<http://www.snetap-fsu.fr/Marine-le-Pen-tombe-le-masque.html>



Marine le Pen tombe le masque !

- Les Dossiers - Vie fédérale -

Date de mise en ligne : mercredi 1er mars 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Les fonctionnaires qu'elle dit défendre ne sont visiblement pas en odeur de sainteté lorsqu'ils font la preuve de leur indépendance, de leur intégrité et de leur sérieux professionnel dès lors qu'ils touchent aux affaires du Front National...

En effet, dans son discours à Nantes le 26 février, Madame Le Pen les a ni plus ni moins menacés : « Dans quelques semaines, ce pouvoir politique aura été balayé par l'élection. Mais ses fonctionnaires, eux, devront assumer le poids de ces méthodes illégales. Ils mettent en jeu leur propre responsabilité. L'État que nous voulons sera patriote ».

Non, Mme Le Pen, les « méthodes » définies par la loi ne sont pas « illégales ». Et donc la « responsabilité » des agents ne peut pas être engagée. Sauf à imaginer qu'une fois au pouvoir vous changiez le droit pour des arrangements particuliers en votre faveur...

Voilà une belle leçon de chose sur le statut de la Fonction publique. Car c'est bien le statut des agents de la Fonction publique qui aujourd'hui protège les agents comme les usagers de telles dérives autoritaires.

La protection offerte aux fonctionnaires, contre les obligations de responsabilité, d'objectivité, d'impartialité et de neutralité auxquelles ils sont soumis, est essentielle pour offrir des services de qualité, justes, en dehors de toutes pressions ou de tous lobbyings.

Ce discours de la représentante du Front National signifie-t-il que s'il arrivait au pouvoir, les « règles » de fonctionnement, c'est à dire la loi serait changées ? Que les fonctionnaires seraient soumis à l'arbitraire ? Qu'ils pourraient être sanctionnés s'ils continuaient à faire bien leur travail ?

Cela mérite réflexion....